



Mémoire de la FQAESQ

**Présenté à la Commission de la construction du Québec
dans le cadre de la consultation 2015 en lien avec la
juridiction de métiers dans l'industrie de la construction
au Québec**

14 août 2015

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRENEURS SPÉCIALISÉS EN CONSTRUCTION

Fondée en 2011, la Fédération québécoise des associations d'entrepreneurs spécialisés en construction (FQAESC) regroupe des entrepreneurs, des fabricants et des fournisseurs. Sa principale mission est d'assurer une représentativité équitable de ses membres dans l'industrie de la construction en fonction des enjeux, et ce, par industrie et par métier.

De plus, la FQAESC travaille à la reconnaissance de l'expertise des industries spécialisées par des efforts de recherche et de développement. Son objectif est de contribuer à l'essor de l'industrie de la construction et d'assurer la sécurité du public.

Fédération québécoise des associations d'entrepreneurs spécialisés en construction

Monsieur Marc Bilodeau, Président
4097, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Bureau 101
Montréal (Québec) H1B 5V3
Téléphone : 514 645-1113
Sans frais au Canada : 1 866 645-1113
Télécopieur : 514 645-1114
marcbilodeau@vitreco.ca
© Tous droits réservés – FQAESC 2015

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	4
SOMMAIRE	5
RECOMMANDATION	7
COMMENTAIRES SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION	8

MISE EN CONTEXTE

Dans le cadre de la présente consultation récemment lancée par la Commission de la construction du Québec (CCQ) sur la révision du règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction, la FQAESC dépose un mémoire pour contribuer à la réflexion de la Commission et présenter ses constats à l'égard de l'industrie, telle qu'elle la conçoit.

Notre mémoire reprend nos positions qui favorisent une vision d'une industrie adaptée aux réalités des entrepreneurs spécialisés; vision aussi soutenue par les manufacturiers et les distributeurs de produits qui font partie de nos associations respectives.

La FQAESC n'abordera aucun sujet soulevé dans le Guide des consultations. Nous laissons aux membres de la FQAESC le soin de déposer leur propre mémoire afin que ceux-ci puissent se prononcer sur les questions qui les touchent directement.

Par contre, il est important de spécifier que la FQAESC considère qu'une révision du règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction est plus que nécessaire pour faire face aux futurs défis qui attendent tous les secteurs visés, car ce sont les entrepreneurs spécialisés qui en font les frais depuis de nombreuses années.

SOMMAIRE

Depuis près d'une décennie, les associations d'entrepreneurs spécialisés font fréquemment des représentations auprès des divers ministères ainsi qu'auprès des organismes reconnus par la Loi R20 de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et de la Commission de la construction du Québec. Elles font ainsi valoir leur point de vue sur les différents enjeux qui touchent les industries spécialisées, représentées par la FQAESC, et l'industrie de la construction dans son ensemble.

Dans le cadre de la consultation récemment lancée par la Commission de la construction du Québec sur la révision du règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction, les associations d'entrepreneurs spécialisés ont multiplié leurs représentations politiques dans l'espoir d'y participer, au même titre que les organismes reconnus par la Loi R-20.

La FQAESC souhaitait ainsi collaborer à améliorer et à bonifier ce règlement pour le bien des métiers concernés et surtout dans l'intérêt de la population québécoise ainsi que pour sa sécurité. Cependant, notre collaboration n'a pas été retenue par les décideurs dans le cadre de la préparation du processus établi par la CCQ, malgré le fait que ce sont les entrepreneurs spécialisés qui engagent la main-d'œuvre qui est au cœur de l'enjeu de cette consultation

Nous sommes convaincus que sans notre apport, la qualité du travail exécuté peut être remise en cause, à long et à court termes, si rien n'est modifié. La FQAESC est pour

une révision des qualifications, mais nous considérons que les spécialités représentées par des associations dédiées à leur industrie et qui effectuent 80 % des travaux exécutés sur les chantiers du Québec peuvent aider grandement dans ce processus.

L'apport de chacune des associations membres, par l'expertise et les connaissances qu'elles détiennent, est loin d'être négligeable et d'autant plus important dans cette révision qui, certes, changera à jamais le portait de l'industrie telle que nous la connaissons.

RECOMMANDATION

La Fédération est une instance de concertation ouverte à toutes les associations de spécialisés et représente légitimement les acteurs de ce bassin de l'industrie.

À ce titre, la FQAESC propose que la CCQ intègre les associations d'entrepreneurs spécialisés reconnues au sein de ses instances décisionnelles, et ce, afin de s'assurer que le processus de révision de la juridiction des métiers soit en tout point représentatif de l'industrie de la construction et qu'elle prenne en compte les voix qui la constituent.

COMMENTAIRES SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION

Nos commentaires au sujet du processus de consultation seront brefs et s'en tiendront à deux points précis : l'échéancier de travail et le processus de participation à la consultation.

En ce qui concerne l'échéancier de travail, nous avons été surpris par le peu de temps qui nous a été offert pour répondre à l'appel de la CCQ afin de déposer des mémoires et le moment de la tenue de la consultation. Vous le savez maintenant, nous avons dû faire des représentations auprès de la CCQ pour faire repousser la date de dépôt des mémoires. Beaucoup d'énergie (correspondances, rencontres de concertation avec les partenaires, associations patronales, associations syndicales, appels-conférence, etc.) a inutilement été dépensée pour solutionner cette situation problématique pour tous. Outre l'énergie dépensée à obtenir un délai convenable (que nous avons finalement obtenu), cet échéancier irréaliste proposé par la CCQ a entaché la crédibilité de la démarche et, à certains égards, a projeté l'image d'une CCQ insensible à la réalité quotidienne des gens de l'industrie ou, pire, fait la démonstration qu'elle ne comprend pas la complexité des enjeux véritables que cet exercice représente pour nous et l'énergie que nous devions et souhaitons déployer pour efficacement contribuer à l'avancement de métiers pour lesquels nous étions interpellés et l'industrie de façon générale.

Notre deuxième point porte sur le processus de participation. Parmi l'ensemble de la documentation fournie par la CCQ sur son site Web, deux courts – mais forts

importants - passages ont attiré notre attention de façon particulière. Un premier passage fait référence à *l'utilisation du contenu des mémoires*. Il est mentionné que « les documents seront analysés, et leur contenu servira à nourrir le processus décisionnel du Conseil d'administration de la CCQ en vue d'éventuels projets de changements règlementaires » (le souligné est de nous). Un deuxième passage met l'accent sur *l'utilité, la pertinence de la révision des activités*. La CCQ indique que « la révision périodique des activités comprises dans les métiers permet d'assurer qu'elles reflètent la réalité et les besoins changeants de l'industrie de la construction » (le souligné est de nous).

Selon nous, une fédération qui regroupe des associations représentant des métiers spécialisés, nous ne croyons pas que, dans sa forme actuelle, le processus de participation permettra d'atteindre ces deux objectifs centraux de la démarche. En effet, à aucun moment du processus il n'est prévu que les parties puissent présenter leur mémoire et/ou avoir l'occasion de valider, bonifier les recommandations les concernant qui seront faites au Conseil de la CCQ. À l'heure actuelle, nous nous retrouvons dans la situation où nous proposons des solutions et des pistes de solution à une instance non décisionnelle – le comité – qui, lui, en disposera en faisant des choix et des recommandations à l'instance de décision, le Conseil. Nulle part, le processus nous donne l'occasion de venir présenter, expliquer ou nuancer nos positions aux membres d'une instance décisionnelle.

Nous croyons qu'il s'agit là d'une grave lacune qui devrait être comblée à ce stade-ci de la présente démarche de consultation.

Afin de combler ce vide qui ne permet pas à l'exercice de révision des activités des métiers de véritablement et efficacement refléter « la réalité et les besoins changeants de l'industrie de la construction » et de « nourrir le processus décisionnel du Conseil d'administration de la CCQ », la FQAESC **fait la recommandation que les associations de métiers spécialisés aient l'occasion de venir formellement présenter leur mémoire aux membres du Conseil d'administration de la CCQ et du CFPIQ.** Dans la foulée de cette recommandation, nous demandons également à obtenir copie des recommandations/documents/rapports finaux du comité qui seront déposés aux membres du Conseil de la CCQ *avant* leur dépôt.

Nous croyons que la CCQ doit rendre publique sur son site Internet l'ensemble des mémoires qui lui seront acheminés, tout comme elle l'a fait pour les différentes problématiques lorsqu'elle a lancé la consultation. Nous croyons qu'il est nécessaire d'avoir accès aux mémoires sur les sujets concernant les questions sur lesquelles les membres de la FQAESC se sont prononcés.

En terminant, nous tenons à vous souligner qu'aussi fermement nous croyons à la démarche entamée par la CCQ et nous souhaitons qu'elle se déroule efficacement, autant nous sommes convaincus que pour y parvenir la CCQ doit utiliser plus justement

l'expertise et les connaissances des entrepreneurs spécialisés en faisant participer formellement les associations d'entrepreneurs spécialisés au processus décisionnel.